

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025 de la commune de BILLY-BERCLAU

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe a modifié l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond donc à cette obligation, elle est consultable sur le site internet de la Ville.

Le budget Primitif est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le budget peut, par la suite, être modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives ou d'un budget supplémentaire.

-PRINCIPES-

- Le vote du budget primitif sera suivi ultérieurement du vote d'un budget supplémentaire.
- Ce budget primitif 2025 a été bâti sur la base des projets des commissions et les besoins des services municipaux
- Il ne prévoit ni augmentation des impôts, ni nouvel emprunt.
- Il constate une inflation en nette baisse (+1.5 % en 2025)
- Ce budget prend les investissements initialement programmés en 2024, comme les rénovations des rues Louis Pasteur, Charles Gounod, l'extension et l'optimisation énergétique de la Maison de la Vie Ecocitoyenne.
- Il prend en compte l'augmentation des **bases fiscales** décidées par l'Etat de **+1.7%**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune. La section de fonctionnement du Budget Primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 9 763 160 €.

Les dépenses de fonctionnement

L'objectif 2025 sera une nouvelle fois de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour que la capacité d'autofinancement puisse financer une grande partie des dépenses d'équipement. Ainsi le montant du prélèvement de la section fonctionnement sur la section d'investissement s'élèvera à **1 601 458 €**.

Il est à noter que ce chiffre est en augmentation significative par rapport à 2023 (+600 000€) et relativement identique à 2024 (1 631 000€), montrant ainsi que la Commune a su dégager de nouvelles marges d’investissement.

Les dépenses de fonctionnement ont été déterminées sur la base :

- des résultats de l’année 2024
- des éléments fournis par les services
- d’une inflation d’environ 1.5 %
- des évolutions prévisibles du personnel
- la baisse de la contribution au SIVOM (-32 232 € /2024)
- la baisse de la subvention au CCAS qui passe de 73 000 € à 42 000 € en 2025 (qui construira son budget primitif en tenant compte de son excédent de fonctionnement)

CHAPITRE	Désignation	Prévisionnel BP 2025
011	charges à caractère général	2 146 400 €
012	charges de personnel	4 493 000 €
014	atténuation de produits	128 091 €
65	autres charges de gestion courante	917 543.24 €
66	charges financières	264 667.76 €
67	charges spécifiques	3 000 €
68	dotations aux provisions	2 000 €
Total des dépenses réelles		7 954 702 €
042	opération d’ordre de fonctionnement	207 000 €
023	Virement à la section d’investissement	1 601 458 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 763 160 €

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts, taxes et participations, elles s’élèvent à **9 763 160 €**. Par prudence, et dans l’attente du vote du budget de l’Etat, l’hypothèse retenue pour la construction de ce budget primitif prévoit des recettes en légère baisse, en comparaison avec le budget primitif 2024 (- 192 000 €) :

Cela s’explique par :

- Le fait que la Commune ne perçoit plus de fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux, car sa population dépasse désormais 5000 habitants (pour rappel 50 000 € reçu en 2024)

- Sur décision de l'Etat, les bases fiscales augmenteront de 1.7 % en 2025 contre 3.9% en 2024
- Une baisse des travaux en régie : 30 000 € provisionnés en 2025 (80 000 € en 2024), selon les projets à ce jour
 - des produits en baisse des taxes communales additionnelles aux droits de mutation (prévision 110 000 € en 2025), contre 105 218 € en 2024 et 149 992 € en 2023 - expliquée par les récentes constructions
 - une baisse anticipée des produits de la taxe sur la consommation finale d'électricité : prévision 2025: 46 110 € (2023: 105 180€ ; 76 617 € en 2024).

De manière plus générale :

- La dotation de solidarité rurale sera constante par rapport à 2024 : 64 953 € (identique à 2024)
- Le montant prévisionnel des compensations de l'exonération de la taxe foncière sur les bâtiments industriels attendu en 2025 devrait être identique à 2024 (3 234 000 €) (Pour rappel, cette recette correspond à la compensation du manque à gagner suite à la décision de l'Etat en 2021 de réduire de moitié la valeur locative des bâtiments industriels. Cette augmentation s'explique donc par le dynamisme du parc des industries Artois-Flandres.

CHAPITRE	Désignation	Prévisionnel BP 2025
013	atténuations de charges	12 000 €
70	produits des services	286 100 €
73	impôts et taxes	3 183 405 €
731	fiscalités locales	2 628 056 €
74	dotations et participations	3 546 599 €
75	autres produits de gestion courante	58 000 €
77	produits exceptionnels	10 000 €
Total des recettes réelles		9 763 160 €
042	opération d'ordre de fonctionnement	39 000 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 763 160 €

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget municipal est une partie spécifique qui se concentre sur les dépenses en capital et les investissements à long terme de la municipalité. Contrairement à la section de fonctionnement, qui traite des dépenses courantes et récurrentes telles que les salaires, les fournitures de bureau et les services publics, la section d'investissement est axée sur des dépenses liées à des actifs durables et des projets à long terme.

Il est rappelé qu'un budget supplémentaire sera voté au cours de l'année afin d'intégrer les résultats de l'année antérieure et ainsi compléter le programme d'investissement pour l'année 2025.

Comme les années précédentes, le budget ne prévoit pas de nouveaux emprunts.

Les recettes d'investissement :

CHAPITRE	Désignation	Prévisionnel BP 2025
13	subventions d'investissement	484 985 €
10	FCTVA	165 628 €
10	taxe d'aménagement	70 000 €
024	ventes immobilières	5 000 €
021	virement de la section de fonctionnement	1 601 458 €
041	opérations patrimoniales	70 000 €
040	opérations d'ordre	207 000 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 604 071€

Les dépenses d'investissement : 2 604 071 € de dépenses prévues au budget primitif qui seront ajustées lors de la construction du budget supplémentaire (comprenant l'intégration des excédents et les restes à réaliser 2024)

Ainsi , au Budget Primitif sont provisionnés :

- des immobilisations incorporelles à hauteur de **31 929 €**, avec notamment les études et frais d'insertion au Journal Officiel
- des subventions d'équipement correspondant aux aides aux particuliers pour les vélos, les composteurs et les récupérateurs d'eau (**6 100 €**).
- Des immobilisations corporelles pour un montant global de **620 810 €**, avec notamment :
 - Avec la suite de l'opération 1000 arbres en 10 ans prévoyant un budget de 31 000 € de plantations
 - une opération de renaturation (21 000 €)
 - des travaux de réfection de la maçonnerie de la façade arrière du bâtiment salle de musculation (7 000 €)
 - la reprise de sépultures abandonnées (25 000 €)
 - la réfection de l'allée centrale des deux cimetières (41 000 €)
 - le remplacement des gouttières, la réfection des peintures et aménagement des extérieurs au Centre Culturel F.DOLTO et le remplacement des vitraux (58 000 €)

- des travaux de ventilation dans le bâtiment du stade (40 000 €)
 - des travaux à la salle polyvalente Léo LAGRANGE (43 000 €) comprenant la démolition des murets et mise à niveau du sol parvis - le remplacement des menuiseries de l'entrée et l'installation d'un mur d'escalade
 - des travaux sur la façade de l'ancienne poste (15 000 €)
 - la signalétique (25 000€)
 - des installations techniques dans les bâtiments (25 900 €)
 - du matériel informatique pour les services (13 000€) du mobilier pour les services (16 350 €) et pour les écoles (4 000 €)
 - des investissements: acquisition de matériel pour les besoins des services (65 560€)
- des opérations spécifiques : pour **906 232 €** (rappel : ces sommes seront ajustées lors du vote du budget supplémentaire comprenant des restes à réaliser 2024 et des ajustements).
 - le démarrage des travaux d'extension et d'optimisation énergétique à la **maison de la vie écocitoyenne** (184 000 €)
 - le début des travaux de **rénovation de la rue Louis Pasteur**, avec mise en place d'une infiltration des eaux de voirie, un chaussidou pour les vélos, l'enfouissement des réseaux (140 232 €)
 - la suite des travaux de réhabilitation et d'enfouissement des réseaux de la **rue Charles Gounod** (50 000 €)
 - le démarrage des travaux de réfection du sol de **l'Espace F.MITTERRAND** et l'acquisition de tribunes (150 000 € - complètement à venir au budget supplémentaire)
 - l'aménagement des **voies vertes** (382 000 €)
 - Le remboursement du capital des emprunts pour un montant de **930 000 €**.